

Chimay, le 29 octobre 2007.

## **ARRETE DE POLICE**

---

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite le 17 octobre 2007 par Monsieur Daniel Constant « La Boulaie », rue de Jéricho 10 6460 Chimay, lequel sollicite l'autorisation d'interdire la circulation dans la rue de Jéricho et au chemin de Pleumont à Chimay (excepté riverains), pour l'organisation d'une cross cup le 21 novembre 2007 après-midi.

### **ARRETE :**

Art.1 – La circulation des véhicules (excepté riverains) sera interdite dans la rue de Jéricho et au chemin de Pleumont à Chimay pour l'organisation d'une cross cup, le 21 novembre 2007 après-midi.

Art. 2 - Une signalisation adéquate sera placée par les soins de la Ville.

Art. 3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié conformément au vœu de l'article 112 de la Loi communale.

Le Bourgmestre,